



## Qu'est-ce qu'une coopérative scolaire ?

**La Coopérative scolaire est une association d'élèves au service d'une éducation citoyenne, responsable et solidaire. Le but des coopératives scolaires est, avant tout, d'éduquer les élèves (par l'apprentissage de la vie associative et la prise de responsabilités réelle en fonction de leur âge) à leur futur rôle de citoyens.**

**La coopérative, c'est l'éducation citoyenne en actes et cet objectif dépasse largement les problèmes financiers auxquels elle est souvent associée.**

La coopérative scolaire **n'a pas pour but de se substituer aux obligations des collectivités territoriales** concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles publiques.

Elle ne doit contribuer ni à la réalisation de travaux, ni à la location ou l'achat de moyens d'enseignement (photocopieur, manuels ou fournitures scolaires), ni au financement des activités obligatoires intégrées dans le Projet d'Ecole et soumises au Conseil d'Ecole.

Les principes généraux du fonctionnement de la coopérative scolaire sont ceux de toute association : **gestion démocratique, rigueur et transparence comptables.**

Comme toute association, elle a des projets et peut avoir besoin de fonds pour les réaliser.

Plusieurs sources de financement permettent son fonctionnement : subventions des collectivités, fêtes, kermesses, ristournes sur la vente de photographies scolaires...

**La recherche de financements**, avec les élèves, a une haute valeur éducative.

La mission de l'Ecole n'est pas de former des élèves « consommateurs » passifs et assistés de projets. La mendicité auprès des familles n'est pas l'acte éducatif le plus intéressant.

L'importance du projet n'est pas tant dans son objet (sortie, voyage...) que dans la participation active et réelle des élèves à sa réalisation. Faire comprendre aux élèves que la réalisation d'un projet collectif implique échange et participation active de chacun (même dans la recherche des moyens pour le financer) est l'objectif essentiel des projets mis en oeuvre par la coopérative.

**La participation financière**, quand elle est demandée aux familles, **ne peut être que volontaire** et modique.

Elle manifeste la volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école. Mais l'aide que les parents peuvent apporter à la vie de l'association ne se limite pas à la seule contribution financière et ils prennent souvent une part active indispensable à la réalisation des projets de la coopérative. Pour toutes ces raisons, l'ouverture de la coopérative à l'ensemble des partenaires de la communauté éducative est une nécessité qui implique une réelle volonté de transparence, un souci de dialogue et une confiance sincère dans la volonté de mettre en place un indispensable partenariat co-éducatif au service des élèves.

**L'affiliation de la coopérative à l'OCCE** témoigne, de la part des enseignants, d'une volonté éducative ambitieuse et de l'adhésion à son projet.

Articulées autour de pratiques pédagogiques spécifiques et des valeurs de la « coopération » (solidarité, entraide), les coopératives scolaires représentent un puissant levier éducatif pour la construction de citoyens autonomes et solidaires.

Participer activement à la vie de la coopérative, mettre en place des projets, en rechercher éventuellement les financements, c'est apprendre à débattre, à décider, à mettre en oeuvre, à évaluer...